

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**N° 17-DCM-DGS-115**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT DECEMBRE** à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – François MEURIER

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER  
Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO  
Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ  
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND  
Marie-Paule DELAROCQUE à Yves PARENT  
Jennifer DELI à Nicole VACCA  
Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Céline PRATI-AIGUIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

-----  
**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Il est proposé au Conseil Municipal, en cette fin d'exercice, de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative N°2 du Budget Principal qui vous est présentée a pour objet :

- De transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 204 en vue du versement d'une subvention à la société Erilia pour la production de logements sociaux dans le cadre de l'opération « Pin de Galle ».

**Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'adoption de cette Décision Modificative N°2 du Budget Principal, annexée à la présente, qui s'établit comme suit :**

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privée	200 000,00	-
21	2152	Installations de voirie	- 200 000,00	-
<b>Total :</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

31 Voix POUR

1 Abstention (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.